

Clermont-Ferrand, le 10 mai 2017

Le Président de l'université Clermont Auvergne
à
Madame, Monsieur,
Membres du conseil d'administration de l'université Clermont-
Auvergne

Objet : Convocation du conseil d'administration de l'université Clermont-Auvergne

Direction des Affaires
Juridiques et Institutionnelles

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la réunion du conseil d'administration de l'université Clermont-Auvergne qui se tiendra le :

Dossier suivi par :
Adélaïde Reyes

daji@uca.fr

Vendredi 19 mai 2017 à 9 heures
Salle du conseil - Bâtiment le manège
34 avenue CARNOT
63000 CLERMONT-FERRAND

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du CA du 31 mars 2017
- 2- Informations générales
- 3- Ressources humaines :
 - 3.1- Régimes indemnitaires BIATSS
 - 3.2- Temps de travail
 - 3.3- Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA), et taux maximum de PCA
 - 3.4- Constitution de la commission formation
 - 3.5- Adoption du plan de formation
 - 3.6- Charte de la formation interne
- 4- Formation :
 - 4.1- Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances
 - 4.2- Tarification de l'offre de formation
 - 4.3- Diplômes Universitaires : prolongement des habilitations et des tarifications
 - 4.4- Recrutement en master 1 : composition des commissions et mesures transitoires pour 2017-2018
 - 4.5- Capacités d'accueil en Master 1 psychologie
 - 4.6- Adhésion au GIP Auvergne et désignation de représentant de l'UCA
- 5- Affaires juridiques et statutaires :
 - 5.1- Règlement intérieur des Collegiums
 - 5.2- Délégations du CA au Président
- 6- Affaires financières :
 - 6.1- Mise en place de cartes achats
 - 6.2- Seuil d'immobilisation et durées d'amortissement
 - 6.3- Taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement
 - 6.4- Plafond de remboursement dérogatoire pour les déplacements à Nanning
 - 6.5- Plafond de remboursement dérogatoire dans le cadre du Master MOPP
 - 6.6- Plafond de remboursement dérogatoire des membres du CNU

- 7- Recherche et valorisation :
 - 7.1- Cession de brevet
- 8- Systèmes d'information :
 - 8.1- Charte des matériels nomades numériques
- 9- Questions diverses

Vous trouverez en annexe un formulaire de procuration à adresser par courrier ou à remettre en séance par le mandataire.

Le Président
Mathias BERNARD

